



AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_001-DE
Reçu le 11/04/2024

DELIBERATION N° 2024-04-09/001
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2023 BUDGET DU CCAS

Le Conseil d'Administration doit examiner le compte de gestion du budget du CCAS pour l'exercice 2023, établi par la trésorerie de Gourdon, en qualité de comptable du CCAS.

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce-dernier, un Déficit global de l'exercice 2023 à la clôture de - 14 472.65 €.

Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023, des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs de créances à recouvrer, du détail des dépenses effectués et celui des mandats, du compte de gestion dressé par la Receveuse, accompagné des états développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que la Receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle de la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Compte de gestion 2023 en annexe

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget du CCAS.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024



A Luzech, le 09 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Pour extrait certifié conforme.

Pascal PRADAYROL

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER



P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR

Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, , Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente

Nombre de Conseillers :

Présents : 8 Absent(s)/Excusés : 3 Procuration : 2 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

1. Adoption du compte de gestion pour l'exercice 2023

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_001-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024



DELIBERATION N°2024-04-09/002
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS DE LUZECH

L'exercice 2023 du budget du CCAS étant clos, je sou mets à l'approbation du Conseil d'Administration le Compte Administratif 2023 synthétisé dans le tableau ci-dessous :

CCAS Compte Administratif 2023					
Sections	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de Clôtures
Fonctionnement	247 253.29 €	232 780.64 €	- 14 472.65 €	54 000.16 €	39 527.51 €
Investissement	21 792.16 €	5 756.03 €	- 16 036.13 €	196 768.77 €	180 732.64 €
TOTAL GLOBAL	269 045.45 €	238 536.67 €	- 30 508.78€	250 768.93€	220 260.15€

Ces résultats sont conformes au compte de gestion 2023 établi par Madame la trésorière de Gourdon.

Compte administratif 2023 en annexe

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

D'approuver les résultats de l'exercice 2023 ci-dessus.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les propositions du Rapporteur.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_002-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER



P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR



Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, , Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente

Nombre de Conseillers :

Présents : 8 Absent(s)/Excusés : 3 Procuration : 2 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

2. Adoption du compte administratif 2023 du CCAS de LUZECH.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_002-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

DELIBERATION N° 2024-04-09/003
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : ADOPTION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU CCAS DE LUZECH

Après avoir entendu le Compte administratif 2023 et considérant ses résultats synthétisés dans le tableau ci-dessous :

CCAS Compte Administratif 2023					
Sections	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de Clôtures
Fonctionnement	247 253.29 €	232 780.64 €	- 14 472.65 €	54 000.16 €	39 527.51 €
Investissement	21 792.16 €	5 756.03 €	- 16 036.13 €	196 768.77 €	180 732.64 €
TOTAL GLOBAL	269 045.45 €	238 536.67 €	- 30 508.78€	250 768.93€	220 260.15€

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée de reporter les résultats comme suit :

- ❖ **Section de fonctionnement** : report résultat comptable 2023 de **39 527.51 €** à la ligne 002 en recettes de fonctionnement 2024
- ❖ **Section d'investissement** : report résultat comptable 2023 de **180 732.64 €** à la ligne 001 en recettes d'investissement 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les propositions du Rapporteur.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_003-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 09/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER



P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR

Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la mairie de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente

Nombre de Conseillers :

Présents : 8 Absent(s)/Excusés : 3 Procuration : 2 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

3. Adoption de l'affectation du résultat 2023 du CCAS de Luzech.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_003-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS - 203, Route d'Albas - 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 09/04/2024

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Luzech, le 09/04/2024
Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Luzech, le 09/04/2024

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés

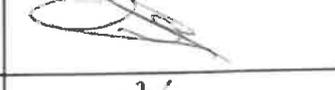
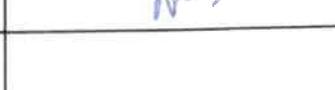
VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 04/04/2024

Les membres du Conseil d'administration,

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CALVO Christine	
PRADAYROL Pascal	
CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2024 et de la publication le 10/04/2024.

AR Préfecture 09/04/2024

046-264601113-20240409-2024_04_09_003-DE
Reçu le 11/04/2024



DELIBERATION N° 2024-04-09/004
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_004-DE
Reçu le 11/04/2024

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS DE LUZECH

Après avoir délibéré sur l'affectation du résultat 2023 présenté ce jour, j'ai l'honneur de soumettre à l'assemblée la proposition budgétaire suivante :

Le budget primitif 2024 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	Propositions 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	43 500.00	48 500.00
012 CHARGES DE PERSONNEL	239 000.00	258 200.00
Ch. 65 Autres charges de gestion courante	1 000.00	1 500.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (dotations aux amortissements)	10 500.00	7 800.00
TOTAL DEPENSES	294 000	316 000
RECETTES	BP 2023	Propositions 2024
002 Excédent antérieur reporté	54 000.16	39 527.51
Ch. 70 Produits des services	45 000.00	203 452.00
Ch. 74 Dotations, subventions de participations	1 000.00	0
Ch. 75 Autres produits de gestion courante	0	3 500.00
013 Atténuations de charges	193 999.84	69 520.49
TOTAL RECETTES	294 000	316 000

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_004-DE
Reçu le 11/04/2024

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	Propositions 2024
Ch. 20 Immobilisations incorporelles	40 000.00	13 000.00
ch. 21 Immobilisations corporelles	170 279.00	177 700.00
TOTAL DEPENSES	210 279	190 700
RECETTES	BP 2023	Propositions 2024
001 Excédent antérieur reporté	196 768.77	180 732.64
ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves (FC TVA)	3010.23	2167.36
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (dotations aux amortissements)	10 500.00	7 800.00
TOTAL RECETTES	210 279	190 700

Budget primitif 2024 en annexe

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- ❖ Vote du budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Luzech.

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER

P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR



Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024



L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente

Nombre de Conseillers :

Présents : 8 Absent(s)/Excusés : 3 Procuration : 2 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

4. Adoption du budget primitif 2024 du CCAS de Luzech.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_004-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

DELIBERATION N° 2024-04-09/005
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : ACQUISITION DU BATIMENT A 130 000€ (HORS FRAIS NOTARIÉS)

Le Président informe l'assemblée :

CONSIDERANT l'annexe, située à Résidence Autonomie Aline Drappier, 177 rue de l'Albarède 46140 Luzech, sur une parcelle de 427 m², propriété de la Mairie de Luzech,

CONSIDERANT la proposition du CCAS de Luzech d'acquérir pour un montant de 130 000€, l'annexe de la Résidence Autonomie « Aline DRAPPIER » d'une superficie de 427 m² avec bâtî à la Mairie de Luzech,

CONSIDERANT l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions,

CONSIDERANT que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

Le Président propose à l'assemblée :

- ❖ D'approuver l'acquisition de l'annexe, située à Résidence Autonomie Aline Drappier, 177 rue de l'Albarède 46140 Luzech, dans les conditions décrites, moyennant 130 000 €, hors frais notariés, permettant d'accueillir les bureaux du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Luzech ;
- ❖ D'autoriser Monsieur le Président du CCAS de Luzech à signer l'acte d'acquisition de l'annexe et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- ❖ De charger Monsieur le Président du CCAS de Luzech de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver l'acquisition par le CCAS du bâtiment, 177 rue de l'Albarède 46140 Luzech pour un montant de 130 000€, hors frais notariés.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_005-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 09/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER



P/O La Vice-Présidente du CCAS
Delphine AZNAR

Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la mairie de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente

Nombre de Conseillers :

Présents : 8 Absent(s)/Excusés : 3 Procuration : 2 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

5. Acquisition du bâtiment à 130 000€.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_005-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 09/04/2024